



Préfecture de la Drôme

Commune de LIVRON-SUR-DRÔME : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011102-0015 du 12 avril 2011

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'au moins un **PPRn approuvé ou équivalent**

La commune est située dans le périmètre d'un **PPRn prescrit** (valant révision du PPRn approuvé)

Risques pris en compte : **inondation**

Documents de référence : **PER approuvé le 22 juillet 1992, valant PPRn**

Plan des surfaces submersibles (PSS) approuvé le 6 janvier 1979, valant PPRn

Documents d'étude du PPRn prescrit le 11 décembre 2008

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé

3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R. 563-4 et R. 125-23 du code de l'environnement, modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé complété d'une partie de l'annexe cartographique du PSS approuvé (carte de zonage susceptible d'évolution dans le cadre de la révision du PPR)
- des documents d'étude du PPRn prescrit le 11 décembre 2008
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Inondation

La commune de LIVRON-SUR-DRÔME est menacée par les crues du Rhône. La dernière très grande crue l'ayant frappée date de 1856.

La carte de zonage réglementaire du PPRn approuvé (mis en révision) définit 2 types de zone :

- Les zones très exposées donc inconstructibles (zones rouges),
- Les zones exposées à des risques moindres donc constructibles sous certaines conditions (zone bleue B1 à B4).
- Au-delà des zones réglementées par le PPRn figure également sur la carte la zone C du plan des surfaces submersibles (PSS) dite zone de sécurité. Cette zone reprend l'enveloppe de la crue de 1856, notamment pour les secteurs maintenant protégés par des digues insubmersibles à la crue centennale (c'est dire une crue qui a un risque sur cent de se produire tous les ans)

La carte d'aléa du PPRn prescrit a été réalisée par modélisation hydraulique d'une crue de fréquence centennale de la Drôme.

La modélisation a permis de déterminer la hauteur d'eau et la vitesse du courant, en tout point de la zone affectée par les débordements et les possibles ruptures de digues en crue centennale. L'aléa ainsi déterminé a été cartographié en trois classes, définies selon la dangerosité de la crue en fonction de la grille ci-contre.

Hauteur d'eau en m	> à 1	Fort	Fort	Fort
	De 0,5 à 1	Moyen	Fort	Fort
	De 0 à 0,5	Faible	Moyen	Fort
		De 0 à 0,2	De 0,2 à 0,5	> à 0,5
Vitesse d'écoulement (m/s)				

Les limites des classes traduisent le risque encouru par les personnes. Ainsi il est très difficile de se déplacer dans un courant dont la vitesse est supérieure à 0,2 m/s et dont la hauteur d'eau est supérieure à 0,5 m. Cela devient impossible lorsque la hauteur dépasse 1 m ou la vitesse 0,5m/s.

La zone hachurée rouge représente les secteurs directement impactés par une rupture de digue, dans lesquels l'effet de vague animée par des vitesses de courant très élevées aurait des conséquences graves pour les vies et les biens.

De plus, il convient de noter que le risque d'érosion, sans débordement, peut être très important le long des ravins et vallats. Pour se prémunir de ce risque une zone d'aléa fort de 20 m est instituée de part et d'autre de leur axe. Ces ravins et vallats sont repérables sur les cartes topographiques IGN (trait plein ou pointillé bleu) et sur les fonds cadastraux.

Sismique

La commune de LIVRON-SUR-DROME est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.